



BTS TOURISME

(Diplôme d'Etat de niveau 5/120 crédits ECTS)

Code diplôme : 32033426 - Code RNCP : 37890

Objectifs :

Le BTS Tourisme vise à former des professionnels polyvalents dans le secteur du tourisme. (Agences de voyage, les offices de tourisme, les compagnies de transport, les hôtels, les parcs d'attractions...)

- Maîtriser les outils et techniques du secteur (systèmes de réservation, les logiciels de gestion de voyage, les plateformes de réservation en ligne...)
- Comprendre les aspects culturels et géographiques, y compris la connaissance des destinations, des cultures, des langues étrangères, et des attentes des voyageurs.
- Développer des compétences en communication (être capable de fournir des informations claires et précises.)
- Gérer et organiser des voyages et des événements
- Comprendre les enjeux économiques du tourisme
- Travailler en équipe et développer des compétences en gestion de projet

Public cible :

Un BTS Tourisme s'adresse à toute personne intéressée par le secteur du tourisme et souhaitant acquérir les compétences nécessaires pour travailler dans différents domaines de cette industrie.

Il vise des candidats passionnés de voyage et de culture mais aussi capables de planifier des activités touristiques orientées vers le client. Au goût de la découverte se mêle la capacité à gérer des événements (conférences ou des festivals) ou organiser des excursions, des séjours et des circuits.

Le sens du relationnel, de l'accueil et de l'hospitalité sont fondamentaux pour réussir dans cette voie : le titulaire d'un BTS tourisme devra maîtriser plusieurs langues pour faciliter les interactions avec les voyageurs ou professionnels du secteur.

Prérequis :

Être titulaire d'un baccalauréat ou équivalent

Déroulement de la formation :

Le BTS se prépare normalement en deux années après l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV (ou 4 européen).

Le BTS Tourisme est un diplôme de niveau 5 qui se prépare uniquement en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) à IRSS. L'obtention du diplôme se fait sur examen. À la différence du baccalauréat, il n'y a pas d'épreuve de rattrapage pour ceux qui obtiennent une note légèrement inférieure à la moyenne requise (10/20), mais une simple commission permettant le rattrapage des étudiants proches de la moyenne.

La formation se dispense sur 2 années avec les volumes suivants : 1350 heures en formation, le reste en entreprise.

Le rythme de l'alternance se déroule comme suit :

- 2 jours en Organisme de formation
- 3 jours en Entreprise



Programme :

Matières Générales :

- Culture générale et expression
- Communication en langue vivante étrangère (A et B)

Matières professionnelles :

- Tourisme et territoires
- Gestion de la relation clientèle touristique
- Gestion de l'information touristique
- Elaboration d'une prestation touristique
- Atelier de professionnalisation

L'amplitude horaire pour la formation est 8h00 à 17h30. De nombreux évènements peuvent venir modifier ces amplitudes horaires, notamment les séminaires de spécialisation, les conférences ou autres évènements campus.

Modalités d'évaluation :

Des évaluations formatives régulières (tests, devoirs sur tables et dossiers, examens blancs) sont organisées en cours d'année jusqu'à l'examen final.

Examens :

Examens	Durée et Mode	Coef.
Culture générale et expression	4h-épreuve écrite	2
Langue vivante A et B	30min + 30 min-épreuve orale	4
Gestion de la relation client	45min-épreuve orale	4
Tourisme et territoire	3h- épreuve écrite	3
Production d'une prestation touristique	4h- épreuve écrite	5
Gestion de l'information touristique	40min- épreuve orale et pratique	3

Méthodes pédagogiques :

Selon les matières enseignées et les compétences visées, les méthodes et moyens pédagogiques peuvent varier.

- Méthode expositive (dire) : transmission de connaissances structurées sous forme d'exposés.
- Méthode interactive (faire dire) : positionnement de l'apprenant dans une pédagogie participative (en petit groupe ou individuellement). Il construit son savoir par succession de questions et réponses.
- Méthode proactive (faire faire) : à travers des études de cas, l'apprenant (en groupe ou sous-groupe) est amené à rechercher les éléments de savoir nécessaires à la résolution de sa problématique (méthode du brainstorming, de la classe inversée).

- Méthode démonstrative (faire puis faire faire) : présentation des gestes et processus nécessaires à la réalisation d'opérations techniques puis accompagnement à l'exécution de ces gestes par l'apprenant.

Formateurs :

Les formateurs sont, selon les blocs de compétences visés :

- Des professionnels
- Des enseignants ou formateurs spécialistes de leur discipline
- Des intervenants spécialisés

Effectifs :

Entre 15 et 25 apprenants par classe

Planning de formation :

La formation se déroule sur 2 années de début septembre 2024 à mi-août 2026

L'apprenant réalise

Lieux de formation :

Nantes, Rennes, Tours

Les adresses spécifiques de chaque site sont consultables sur www.irss.fr

Tarifs 2024-2026 :

- Statut de salarié ou apprenti
- Contrat de 18 à 24 mois
- Formation prise en charge 100% par l'OPCO

Modalités et délais d'accès :

Admissions via Parcoursup ou directement par inscription sur notre site Internet

Les candidatures peuvent être adressées dès le mois de septembre de l'année n-1.

A réception de la candidature, le traitement du dossier se fait en deux étapes :

- L'étude et validation du dossier
- Si le dossier est recevable, un entretien de positionnement est proposé au candidat. Un accompagnement à la recherche d'entreprise est proposé à ceux qui n'auraient pas trouvé d'employeurs lors de la candidature

Indicateurs de résultats :

En attente de résultats de la première promotion

Equivalences et Passerelles :

A l'issue de la formation BTS TOURISME, le titulaire acquiert 120 crédits ECTS (normes européennes) lui permettant de poursuivre vers une troisième année.

Validation des blocs compétences :

Possibilité de valider une ou des Unités d'examens/UE, si bénéfice ou dispense obtenue par l'Académie

Poursuite de parcours et débouchés :

A l'issue de cette formation, les titulaires du BTS TOURISME sont directement employables dans les métiers de :

- Conseiller voyage ;
- Conseiller en séjour, animateur de tourisme local ;
- Chargé d'animation numérique de territoire ;
- Chargé de promotion du tourisme local ;
- Chargé de développement touristique ;
- Guide accompagnateur ;
- Agent d'exploitation (ou de planning) ;
- Gestionnaire aérien ;
- Chargé de marketing, commercial ;
- Technicien d'accueil touristique ;
- Employé de loisirs ou d'attraction ;
- Agent de vente et de réservation ;

A la suite de sa formation, le titulaire du BTS TOURISME peut poursuivre vers :

- Bachelor Management, gestion de projet, tourisme et événementiel, et/ou Titre RNCP niveau 6
- Licences générales ou professionnelles

Retrouvez les informations détaillées sur notre BTS Tourisme dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.